



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET SUR  
L'INTERDICTION DE STATIONNER AU DROIT  
DES TRAVAUX DANS LA RUE DE PONTOISE**  
Arrêté de Police N°47 (ST) du 16 juin 2020

Le Maire de la Commune de GUESNAIN,  
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande écrite formulée par la société Delcroix TP,  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste lors de la réalisation  
de travaux d'extension du réseau GAZ dans le cadre de  
l'alimentation de branchements dans la rue de Pontoise pour le  
compte de GRDF.

**ARRETE**

- Article 1** Des travaux d'extension du réseau GAZ (55ml) pour l'alimentation de branchements seront réalisés dans la rue de Pontoise à compter du mercredi 01 juillet 2020 et pour une durée de 30 jours.
- Article 2** Pendant toute la durée des travaux, la vitesse de circulation sera réduite à 30 KMS/H et la circulation se fera sur une demi-chaussée alternée par feux tricolores selon les besoins du chantier.
- Article 3** Pendant toute la durée des travaux, le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.
- Article 4** La société Delcroix TP exécutera les travaux et se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- Article 5** La société Delcroix TP dont le siège est situé 106 rue Hauterive 59199 Bruille Saint Amand  
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté



Fait à GUESNAIN,  
16 juin 2020  
Le Maire,  
Maryline Lucas